

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION DURANT LE FESTIVAL
INTERNATIONAL DE GEOGRAPHIE 2018**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les
articles L 2213-1 et L 2213-2,

CONSIDERANT que le Festival International de Géographie nécessite des mesures d'ordre et de
sécurité provisoires et exceptionnelles,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement du Festival International de Géographie 2018, à Saint-
Dié-des-Vosges,

- Le stationnement sera interdit place Jules Ferry, du vendredi 5 octobre 2018 à 6 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 20 heures.
- Le stationnement sera réservé place de l'Europe :
 - aux services municipaux, le long du bâtiment de l'Hôtel de Ville suivant les emplacements délimités, du vendredi 5 octobre 2018 à 6 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 20 heures.
 - aux exposants du Salon du Livre (30 places), derrière l'Hôtel de Ville suivant les emplacements délimités, du jeudi 4 octobre 2018 à 8 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 22 heures.
 - aux véhicules du FIG suivant les emplacements délimités côté bâtiment Education/Jeunesse (30 places), du jeudi 4 octobre 2018 à 14 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 23 heures.
- Pour permettre la mise en place d'un chapiteau, la circulation et le stationnement seront interdits place de l'Europe depuis la salle Carbonnar jusqu'au carrefour avec la rue du Gymnase Vosgien du vendredi 5 octobre 2018 à 7 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 23 heures.
- Le stationnement sera interdit place Pierre Sépard, 5 mètres de part et d'autre devant l'entrée de la Gare le vendredi 5 octobre 2018 de 8 heures à 10 heures.
- Le stationnement sera interdit sur le parvis Jean-Paul II et la place Georges Trimouille du vendredi 5 octobre 2018 à 6 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 20 heures.
- Le stationnement et la circulation seront interdits rue Stanislas, entre la rue Carbonnar et la rue du Gymnase Vosgien, du vendredi 5 octobre 2018 à 8 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 20 heures.
- Le stationnement et la circulation seront interdits quai Carnot, entre la rue du Battant et la rue Maurice Jeandon, le vendredi 5 octobre 2018 de 16 heures 30 à 20 heures 30 et le dimanche 7 octobre 2018 de 15 heures à 17 heures 30.
- Le stationnement sera réservé aux exposants du Salon de la Gastronomie place de la Faïencerie, du vendredi 5 octobre 2018 à 6 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 20 heures.

Le stationnement sera réservé aux exposants munis d'une autorisation délivrée par l'ADFIG. Celle-ci sera affichée sur le pare-brise de leur véhicule et comportera le logo du FIG, le texte « EXPOSANT » et un numéro d'autorisation.

- Pour permettre la mise en place d'un camion pour le déchargement et le chargement de matériels, le stationnement sera autorisé rue du 11 novembre 1918, le long du Parc Jean Mansuy, le mardi 2 octobre 2018 et le mardi 9 octobre 2018, de 7 heures à 18 heures.
- 3 places de stationnement seront réservées place Jules Ferry, dans l'allée située côté sous-Préfecture, du jeudi 4 octobre 2018 à 6 heures au dimanche 7 octobre 2018 à 20 heures.

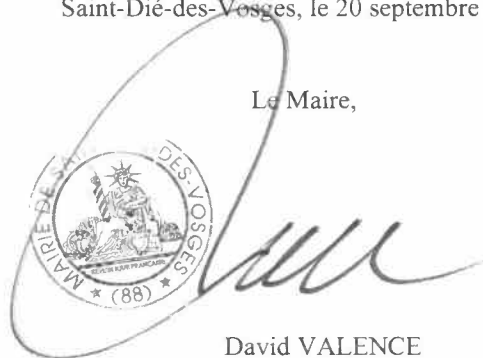
Article 2 : Ces interdictions seront signalées par des panneaux mis en place par les Services Techniques.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 septembre 2018

Le Maire,



David VALENCE